



FICHE RECAPITULATIVE DES INSCRIPTIONS POUR LA RENTREE 2020

Cette fiche est à remplir par les parents ou responsables légaux de l'élève

APRES CONSULTATION DE L'EMPLOI DU TEMPS DE VOTRE ENFANT

et à remettre impérativement le vendredi 4 septembre 2020, auprès de la Vie scolaire.

① INSCRIPTION 'EXTERNAT – DEMI-PENSION'

Pour Rappel :

- ✓ Demi-pension : L'élève doit présenter sa carte à l'entrée de la cantine

Il a un statut de « demi-pensionnaire » et sa présence est vérifiée par la Vie Scolaire :
L'inscription à la demi-pension se fait à l'année pour 1, 2, 3, 4 ou 5 jours par semaine. Les jours choisis en début d'année sont fixes.



Tout changement de régime de restauration est à demander, par écrit, à l'Economat :

- **avant le 1er décembre** (pour la période de janvier à mars),
- **avant le 1er mars** (pour la période d'avril à la fin des cours).

A partir de 15 jours d'absence liée à une raison médicale, le prix des repas sera déduit de la facture. Le coût de la demi-pension sera porté à votre facture annuelle.

- ✓ Repas occasionnel : L'élève doit présenter sa carte à l'entrée de la cantine

L'élève doit impérativement déjeuner avec sa carte qui doit être créditée avant le passage au self ou à la cafétéria auprès du service comptabilité (par chèque, espèces ou carte-bleue) ou en ligne sur ECOLE DIRECTE.

L'élève a un statut d'externe : il est libre de ses déplacements et, à ce titre, n'est pas sous la responsabilité de l'établissement s'il sort en dehors du repas.

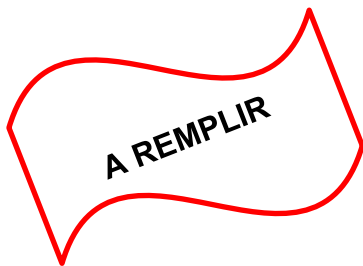
Nous nous réservons le droit d'établir une facture si nécessaire.

Le choix de la demi-pension et du nombre de jours au forfait sera définitif à compter du 7 septembre 2020. Aucune modification ne sera acceptée au-delà de cette date pour la 1^{ère} période.

② INSCRIPTION A L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

Vous venez de prendre connaissance de l'emploi du temps de la classe de votre enfant : pour les jours où les cours ne débutent pas à 08h10 et/ou se terminent avant 17h35, les élèves peuvent être accueillis dans le cadre d'une Etude surveillée.

Attention ! Dans le cas d'un changement en cours d'année, vous devez impérativement le noter sur le carnet de liaison de votre enfant, et vérifier que l'information a été visée par la Vie scolaire.



A remettre impérativement le vendredi 4 septembre 2020, auprès de la Vie scolaire.

NOM		PRENOM		CLASSE	
-----	--	--------	--	--------	--

① INSCRIPTION 'EXTERNAT – DEMI-PENSION'

Dans la convention financière que vous avez signée lors de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant, vous avez notifié le choix du régime : externe ou demi-pensionnaire.

Externe

Demi-pensionnaire

Pour les demi-pensionnaires, merci de préciser les jours où votre enfant prendra ses repas.

Forfait 1 jour

Forfait 2 jours

Forfait 3 jours

Forfait 4 jours

Forfait 5 jours

Cochez le ou les jour(s) choisi(s) :

LUNDI	MARDI	MERCREDI*	JEUDI	VENDREDI

* le mercredi, seuls les élèves inscrits à l'Association Sportive sont pris en charge après le déjeuner.

② INSCRIPTION A L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

Cette inscription est valable pour l'année entière.

Pour des questions de responsabilités, aucun changement ne sera toléré sauf cas exceptionnel et justifié.

La vie scolaire de l'enfant devra impérativement être averti par écrit.

COMPLETEZ LE CHOIX SUIVANT :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08h10-09h05					
15h30-16h40					
16h40-17h35					

Date, et signature des Parents-responsables légaux de l'élève